



FORMATIONS 2020

URBANISME



QUAND LES TALENTS
GRANDISSENT,
LES COLLECTIVITÉS
PROGRESSENT

DE LA VILLE À SON AMÉNAGEMENT : LES FONDAMENTAUX DE L'URBANISME

Durée **2.5 jours à distance**

Niveau **Fondamentaux du métier**

FORMATION À DISTANCE
Code IEL : 03: SXFOU002
Plateforme en ligne ouverte
du 17/03 au 30/09/20

Sarah James
DELEGATION AUVERGNE
04 73 74 52 20

 Une adresse courriel personnelle est
nécessaire à l'inscription

Code stage : SXFOU

PUBLIC

Cadres devant maîtriser les grands principes de l'urbanisme sans pour autant être des professionnels du domaine.

OBJECTIFS

- identifier l'urbanisme en tant que processus urbain (son histoire, ses enjeux, ses acteurs, ses stratégies),
- maîtriser les modalités de conception et de mise en oeuvre des projets urbains (de la planification à la réalisation des opérations d'aménagement).

CONTENU

- la définition de la ville et de l'urbanisme : le territoire et ses différentes échelles, l'évolution des villes, le système urbain et ses fonctions (sociales, économiques etc.), les formes urbaines, les problématiques d'habitat-logement, de mobilité et d'espaces publics,
- la conception du projet urbain : les stratégies d'aménagement, le rôle des acteurs de l'aménagement, et la définition du projet (ses objectifs, l'articulation entre la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'oeuvre),
- la mise en oeuvre du projet urbain : l'expression du projet dans les documents de planification, la politique foncière et ses outils, la programmation urbaine, les stratégies de réalisation du projet, les outils de l'aménagement et la conduite de projet.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Cette formation comprend un échange entre stagiaires sous forme d'une e-communauté de stage accessible depuis la plateforme numérique d'apprentissage du CNFPT.

PRÉ-REQUIS

Disposer d'un ordinateur muni d'une caméra/d'un casque audio/d'un micro et avec accès à internet, ainsi que d'une adresse courriel individuelle.

Ce stage appartient à l'itinéraire suivant :

IXURB Directeur.rice et cadre chargé.e.s de l'urbanisme et de l'aménagement durable

L'INSTRUCTION DES PERMIS DE CONSTRUIRE

Durée 4 jours présentiels + 0,5 jour à distance

Niveau Approfondissement

CLERMONT-FERRAND
Code IEL : 03:OL40F019
06-08/04/20+19/05/20

Sarah James
DELEGATION AUVERGNE
04 73 74 52 20

 Une adresse courriel personnelle est nécessaire à l'inscription

Code stage : OL40F

PUBLIC

Responsable de service urbanisme ou d'application du droit des sols, instructeur ou instructrice de l'application du droit des sols

OBJECTIFS

- savoir distinguer pour les constructions le champ de la déclaration préalable (DP) et du permis de construire (PC).
- maîtriser la méthodologie, savoir identifier les pièces à fournir, les consultations et /ou les majorations de délais.

CONTENU

- Rappels des textes et objectifs des réformes.
- champ d'application de la DP et du PC : surfaces de plancher et emprise au sol.
- complétude des dossiers de DP et de PC : recours architecte, évaluation environnementale, pièces de la notice explicative.
- la gestion des étapes de l'instruction des DP et des PC : consultations, délais, examen technique du projet (règlements, RNU, servitudes...).
- élaboration de la décision (forme, contenu, notification).
- transmissions aux services de l'Etat pour la gestion des taxes.
- gestion de l'après PC/DP : cas de retrait, modificatif, transfert, prorogation et péremption.
- gestion de l'achèvement des constructions: déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux (DAACT).

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Apports, cas pratiques et échanges.
- la formation fait l'objet d'un temps à distance dans le cadre d'une e-communauté de stage incluant des échanges et des activités de e-formation avec des ressources en ligne.

PRÉ-REQUIS

- expérience ou maîtrise des bases de l'instruction de l'application du droit des sols.
- avoir une adresse courriel individuelle et un ordinateur connecté.

LES RENDEZ-VOUS DE L'URBANISME

Durée **1 jour**

Niveau **Fondamentaux du métier**

CLERMONT-FERRAND
Code IEL : 03:F1207039
28/05/20

Sarah James
DELEGATION AUVERGNE
04 73 74 52 20

CLERMONT-FERRAND
Code IEL : 03:F1207040
13/10/20

Sarah James
DELEGATION AUVERGNE
04 73 74 52 20

Code stage : F1207

PUBLIC

Elus et élus, secrétaires de mairie, agents et agentes chargés de l'urbanisme, Chefs cheffes de service urbanisme.

OBJECTIFS

- Identifier les dernières évolutions réglementaires dans le domaine de l'urbanisme.
- Analyser l'impact de ces évolutions.
- Faire le point sur la jurisprudence la plus récente.

CONTENU

- Evolutions des dispositions réglementaires relatives à l'urbanisme.
- Déclinaison de leurs impacts sur les collectivités ou/et leurs groupements.
- Présentation des projets d'évolutions à venir.
- Analyse de l'actualité jurisprudentielle.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Débats, échanges de pratiques.

PRÉ-REQUIS

Aucun

INITIATION AU CONTENTIEUX DE L'URBANISME

Durée 2 jours en présentiel + 0.5 à distance

CLERMONT-FERRAND
Code IEL : 03:OL4HC022
08-09/06/20

Sarah James
DELEGATION AUVERGNE
04 73 74 52 20

 Une adresse courriel personnelle est nécessaire à l'inscription

Code stage : OL4HC

PUBLIC

Secrétaires de mairie, instructeurs et instructrices des autorisations d'urbanisme, agents et agentes de police municipale

OBJECTIFS

- Appréhender les différents types de contentieux de l'urbanisme.
- Identifier les rôles et responsabilités de chaque acteur et actrice.
- Prévenir les contentieux des autorisations du droit des sols.
- Constater les infractions et les traiter.

CONTENU

- Approche générale du contentieux : administratif, pénal et civil.
- Périmètres d'intervention de la collectivité, des agents et agentes et responsabilité des acteurs et actrices.
- Contentieux administratif : retrait des actes, pré-contentieux, contentieux de la légalité, contentieux de l'urgence et contentieux de la responsabilité.
- Contentieux pénal : infractions en urbanisme, rédaction du procès-verbal, arrêté interruptif de travaux, procédure judiciaire, sanctions fiscales et bases de la rédaction de procès-verbaux.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Cette formation comprend un temps à distance sous forme d'activités d'apprentissage accessibles depuis la plateforme Formadist du Cnfpt, avant la séance en présentiel

PRÉ-REQUIS

Disposer d'une adresse électronique individuelle et d'un accès internet

LES SERVITUDES EN URBANISME

Durée 2 jours en présentiel + 1 jour à distance

Niveau Fondamentaux du métier

CLERMONT-FERRAND
Code IEL : 03:0L500002
22-23/06/20

Sarah James
DELEGATION AUVERGNE
04 73 74 52 20

 Une adresse courriel personnelle est nécessaire à l'inscription

Code stage : 0L500

PUBLIC

Agent.e.s des services urbanisme, aménagement foncier, affaires juridiques. Directeur.ice.s général.e. aux des services et secrétaires de mairie.

OBJECTIFS

(contenu à revoir)

- Identifier les contraintes des servitudes de droit privé en lien avec un projet de construction ou d'aménagement.
- Identifier les limites à l'instruction d'une autorisation d'urbanisme vis-à-vis de ces contraintes.
- Orienter l'administré confronté à des problèmes de droit privé.

CONTENU

(contenu à revoir)

- La notion de servitude de droit privé et modalités d'établissement.
- Les servitudes résultant de la situation des lieux :
 - relatives à la délimitation des fonds : bornage, alignement, clôture, mitoyenneté,
 - l'écoulement naturel des eaux : les eaux pluviales.
- Les servitudes légales :
 - relatives aux plantations entre propriétés voisines, les troubles anormaux du voisinage, les pertes d'ensoleillement,
 - relatives à l'implantation des constructions : distances et prescriptions particulières requises, les servitudes de cour commune, la vue et les jours sur les propriétés voisines, l'égout des toits,
 - la servitude de passage,
 - la servitude de tour d'échelle.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Cette formation fait l'objet d'un temps présentiel de 2j accompagné d'une e.formation de 0,5j et d'une ecommunauté de 0,5j accessibles depuis la plateforme numérique d'apprentissage du CNFPT.

PRÉ-REQUIS

Il est conseillé d'avoir préalablement suivi un stage sur les bases de l'urbanisme.

DE LA LECTURE DE PLAN À L'INSTRUCTION DES DOSSIERS D'URBANISME

Durée 2 jours présentiel + 1 jour à distance

Niveau Fondamentaux du métier

CLERMONT-FERRAND
Code IEL : 03:OL4N7023
25-26/06/20

Sarah James
DELEGATION AUVERGNE
04 73 74 52 20

 Une adresse courriel personnelle est nécessaire à l'inscription

Code stage : OL4N7

PUBLIC

- les instructeurs débutants et instructrices débutantes,
- les agents d'accueil,
- les secrétaires de mairie.

OBJECTIFS

- identifier et savoir lire les différents documents graphiques nécessaires à l'instruction des autorisations d'urbanisme (SCOT, PLU, servitudes d'utilité publique, PPRN, PPRT, les obligations diverses, archéologie préventive, zonage des réseaux aériens et souterrains, inventaire du patrimoine architectural et paysager, Schémas d'Aménagement des Orientations d'Aménagement et de Programmation),
- reconnaître et exploiter les plans constitutifs du dossier d'urbanisme (plans de situation, masse, coupe, plans des façades et des toitures, documents graphiques),
- savoir utiliser des outils numériques (internet, SIG),
- acquérir une méthode d'utilisation des documents d'urbanisme et une fiche d'aide à la réalisation des plans.

CONTENU

- la boîte à outils :
 - l'identification des plans constitutifs des dossiers d'urbanisme (plans de situation, masse, coupe, insertions paysagères) et des différents documents graphiques,
 - le langage des cartes et des plans : cibles et légendes,
 - l'entraînement à partir de documents et de cas concrets,
- de la conception à la réalité :
 - la réalisation de plans de projet,
 - les visites de terrain pour une visualisation de l'impact du projet sur un territoire.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Cette formation fait l'objet d'un temps présentiel et d'un temps à distance sous forme d'un module de e-formation accessible depuis la plateforme numérique d'apprentissage du CNFPT : échange entre stagiaires et/ou intervenant sous forme d'une e-communauté, consultation de ressources, quizz.

PRÉ-REQUIS

Disposer d'un ordinateur avec accès internet et d'une adresse courriel individuelle.

L'INSTRUCTION D'UN DOSSIER DE DEMANDE DE TRAVAUX POUR UN ÉTABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC (ERP)

Durée **2 jours présentiels + 0,5 jour à distance**

Niveau **Fondamentaux du métier**

CLERMONT-FERRAND
Code IEL : 03:0L4KE034
23-24/11/20

Sarah James
DELEGATION AUVERGNE
04 73 74 52 20

 Une adresse courriel personnelle est nécessaire à l'inscription

Code stage : 0L4KE

PUBLIC

Agents des services urbanisme, affaires immobilières et foncières, instructeurs et instructrices des droits des sols.

OBJECTIFS

- identifier les travaux soumis à autorisation en établissement recevant du public (ERP),
- appréhender les incidences avec les autorisations d'urbanisme (déclaration préalable et permis de construire),
- maîtriser le contenu et le formalisme du dossier de demande d'autorisation de construire, aménager ou modifier un établissement recevant du public (ERP),
- connaître les procédures de dépôt et d'instruction.

CONTENU

- le contexte réglementaire :
 - la hiérarchie des textes,
 - les ERP,
 - la sécurité incendie,
 - l'accessibilité aux personnes en situation de handicap.
- les obligations réglementaires :
 - la demande d'autorisation de construire, aménager ou modifier un ERP,
 - les sanctions,
 - le lien avec les autorisations en urbanisme.
- le contenu du dossier :
 - les formulaires CERFA,
 - le dossier de sécurité,
 - le dossier d'accessibilité aux personnes en situation de handicap,
 - les demandes de dérogation.
- la procédure d'instruction.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

La formation fait l'objet d'un temps à distance sous forme d'une e-communauté de stage.

PRÉ-REQUIS

Disposer d'une adresse courriel individuelle et d'un ordinateur connecté.

LES RENDEZ-VOUS DE L'URBANISME POUR LES COMMUNES RURALES

Durée **1 jour**

Niveau **Fondamentaux du métier**

LIEU À DÉTERMINER
Code IEL : 03:F1829014
18/06/20

Sarah James
DELEGATION AUVERGNE
04 73 74 52 20

LIEU À DÉTERMINER
Code IEL : 03:F1829013
06/10/20

Sarah James
DELEGATION AUVERGNE
04 73 74 52 20

AURILLAC
Code IEL : 03:F1829015
03/11/20

Sarah James
DELEGATION AUVERGNE
04 73 74 52 20

LE PUY-EN-VELAY
Code IEL : 03:F1829012
05/11/20

Sarah James
DELEGATION AUVERGNE
04 73 74 52 20

LIEU À DÉTERMINER - CANTAL
Code IEL : 03:F1829016
19/11/20

Sarah James
DELEGATION AUVERGNE
04 73 74 52 20

Code stage : F1829

PUBLIC

Elus ou Elues, secrétaires de mairie, agents ou agentes chargés d'accueil d'un service urbanisme.

OBJECTIFS

- Identifier les dernières évolutions réglementaires importantes dans le domaine de l'urbanisme.
- Analyser l'impact de ces évolutions sur les communes rurales.
- Faire le point sur quelques décisions de jurisprudence importantes pour les communes rurales.

CONTENU

- Evolutions des dispositions réglementaires relatives à l'urbanisme.
- Déclinaison de leurs impacts sur les collectivités ou/et leurs groupements.
- Présentation des projets d'évolutions à venir.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Débats, échanges de pratiques.

PRÉ-REQUIS

Aucun

L'ACCUEIL EN URBANISME : INFORMATION AU PUBLIC

Durée 0.5 jour à distance et 2 jours en présentiel

Niveau Fondamentaux du métier

SAINT-ÉTIENNE
Code IEL : 22:0L4F4043
17-18/02/20

Françoise Boyer
DELEGATION RHONE-ALPES-LYON
04 77 49 68 30

CLERMONT-FERRAND
Code IEL : 03:0L4F4048
02-03/07/20

Sarah James
DELEGATION AUVERGNE
04 73 74 52 20

 Une adresse courriel personnelle est nécessaire à l'inscription

Code stage : 0L4F4

PUBLIC

Personnel d'accueil en charge d'informer le public en urbanisme réglementaire.

OBJECTIFS

- informer et renseigner en amont les administrés sur leurs projets relatifs au droit des sols,
- lire et comprendre les documents d'urbanisme et de planification
- identifier les champs d'application,
- connaître les règles applicables,
- conseiller les pétitionnaires sur les formalités à accomplir.

CONTENU

- l'organisation du service d'urbanisme et le rôle de l'agent d'accueil en urbanisme, conseiller auprès du public,
- la connaissance générale des documents d'urbanisme, de planification et de la réglementation,
- le conseil sur la préparation et la constitution du dossier à composer.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Ce stage fait l'objet d'un temps à distance sous forme d'un module de e-formation de 3 heures de découverte de ressources pédagogiques accessible depuis la plateforme numérique d'apprentissage du CNFPT, suivi de 2 journées présentiels de 6 heures.

PRÉ-REQUIS

- disposer d'une adresse courriel individuelle,
- accéder à une connexion internet.

LE FINANCEMENT DE L'AMÉNAGEMENT

Durée 2 jours en présentiel + 0,5 jour à distance

Niveau Fondamentaux du métier

CLERMONT-FERRAND
Code IEL : 03:0L4KB022
16-17/11/20

Sarah James
DELEGATION AUVERGNE
04 73 74 52 20

 Une adresse courriel personnelle est nécessaire à l'inscription

Code stage : 0L4KB

PUBLIC

Agents des service urbanisme, aménagement et foncier.

OBJECTIFS

- faire le point sur le dispositif de financement de l'urbanisme et de l'aménagement entré en vigueur le 1er mars 2012, simplifiant la législation antérieure,
- connaître les différentes participations financières susceptibles désormais d'être demandées par la collectivité à l'aménageur ou au constructeur.

CONTENU

- obligations relatives aux équipements propres : différents raccordements (voirie, eau, électricité...),
- taxes d'urbanisme : taxe d'aménagement et versement pour sous densité,
- participations d'urbanisme : projet urbain partenarial, financement des équipements publics en zone d'aménagement concerté, participation pour équipements publics exceptionnels,
- participation à l'assainissement collectif liée au raccordement physique de la construction au réseau mais déconnectée de l'autorisation d'urbanisme,
- participations supprimées au 31/12/2014 mais continuant à produire leurs effets : participation pour voirie et réseaux et participation pour non réalisation d'aires de stationnement, participations au titre du programme d'aménagement d'ensemble.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Cette formation fait l'objet d'un temps à distance sous forme d'une ecommunauté de stage.

PRÉ-REQUIS

Disposer d'une adresse courriel individuelle et d'un ordinateur connecté.

LA RÉDACTION DES ACTES AUTHENTIQUES EN LA FORME ADMINISTRATIVE DE MUTATION DE BIENS FONCIERS

Durée 2 jours présentiels + 1 jour à distance

Niveau Fondamentaux du métier

TOULOUSE
Code IEL : 13: SXRFA026
08-09/06/20

Anne Rodière
DELEGATION MIDI PYRENEES
05 62 11 38 62

CLERMONT-FERRAND
Code IEL : 03: SXRFA025
19-20/11/20

Sarah James
DELEGATION AUVERGNE
04 73 74 52 20

 Une adresse courriel personnelle est nécessaire à l'inscription

Code stage : SXRFA

PUBLIC

Responsable des affaires immobilières et foncières, directeur de l'urbanisme et de l'aménagement durable, responsable des affaires juridiques, chef de projet foncier, urbanisme et aménagement, négociateur foncier ou agent chargé du suivi de dossiers fonciers.

OBJECTIFS

Rédiger des actes simples en la forme administrative de mutation de biens fonciers. Savoir vérifier les actes notariés.

CONTENU

Rappel des définitions des actes authentiques en la forme administrative et notariée en mettant en avant les points juridiques sur les conditions de forme et de fond. Étude des clauses fondamentales des actes authentiques de vente et d'achat de biens fonciers (à un tiers ou à une autre collectivité). Études d'éléments spécifiques : conventions de servitudes etc. Mise en œuvre des formalités de publicité foncière et prise en compte des enjeux de dématérialisation. Responsabilité du rédacteur de l'acte et assurance.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Cette formation fait l'objet d'un temps à distance sous forme d'une communauté de stage et d'une classe virtuelle accessible depuis la plateforme numérique d'apprentissage du CNFPT. Études de cas et exercices de mise en situation de rédaction. Rédaction d'un plan d'action personnalisé permettant de mettre en pratique les acquis de la formation.

PRÉ-REQUIS

- Maîtrise du droit administratif et du vocabulaire associé.
- Lecture et pratique régulière de la rédaction d'actes.
- Disposer d'un ordinateur muni d'une caméra/d'un casque audio/d'un micro et avec accès à internet, ainsi que d'une adresse courriel individuelle.

Ce stage appartient aux itinéraires suivants :

IXFON Politiques foncières et immobilières
IXFON Politiques foncières et immobilières

L'ACQUISITION ET LA VENTE D'UN BIEN IMMOBILIER

Durée 2 jours présentiels et 0,5 jour à distance

Niveau Fondamentaux du métier

CLERMONT-FERRAND
Code IEL : 03:0L4KV009
22-23/06/20

Sarah James
DELEGATION AUVERGNE
04 73 74 52 20

 Une adresse courriel personnelle est nécessaire à l'inscription

Code stage : 0L4KV

PUBLIC

Responsables et agents des services immobiliers, fonciers et juridiques.

OBJECTIFS

Mener à bien un achat ou une vente immobilière pour le compte de sa collectivité.

CONTENU

- la détermination du bien (bornage, lot de copropriété, bien loti, servitudes...),
- le risque la présence de vestiges archéologiques, de pollution et ses conséquences,
- les informations légales (loi Carrez, diagnostic technique immobilier, installation classée...) et sanctions,
- les modes d'acquisition d'un bien par une collectivité locale, l'acquisition amiable : acquisition de droit commun, échange.
- la préemption : champ, finalités, procédure, question de la motivation,
- l'expropriation,
- les modes d'acquisition publique particuliers (droit de délaissement, cession gratuite de terrain...).

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Cette formation comprend un échange entre stagiaires et/ou l'intervenant ou l'intervenante sous forme d'une e-communauté de stage accessible depuis la plateforme numérique d'apprentissage du CNFPT.

PRÉ-REQUIS

Disposer d'une adresse courriel individuelle et d'un ordinateur connecté.

LES RISQUES JURIDIQUES EN URBANISME ET ÉVOLUTIONS DES CONTENTIEUX ADMINISTRATIF, CIVIL ET PÉNAL

Durée 2 jours en présentiels + 1 jour à distance

Niveau Approfondissement

CLERMONT-FERRAND
Code IEL : 03: SXRC0041
29-30/06/20

Sarah James
DELEGATION AUVERGNE
04 73 74 52 20

NANCY
Code IEL : 46: SXRC0033
25-26/06/20

Isabelle Vicq
INSET DE NANCY
03 83 19 22 14

NANCY
Code IEL : 46: SXRC0034
15-16/10/20

Isabelle Vicq
INSET DE NANCY
03 83 19 22 14

 Une adresse courriel personnelle est nécessaire à l'inscription

Code stage : SXRC0

PUBLIC

Directeur ou directrice de l'urbanisme et de l'aménagement durable, chef ou cheffe de projet foncier, urbanisme et aménagement.

OBJECTIFS

- Identifier et anticiper les risques juridiques liés aux décisions et procédures d'urbanisme.
- Maîtriser les contentieux administratif, civil et pénal de l'urbanisme.

CONTENU

- les éléments clés d'une situation pré-contentieuse (anticipation des risques, appréciation de l'urgence, relations avec les personnes publiques associées, l'Etat, les pétitionnaires etc.).
- le panorama du contentieux administratif sur les documents de planification et les autorisations d'urbanisme : gestion du recours (recevabilité, temps, régularisation, lutte contre les recours abusifs), points de vigilance et évolutions jurisprudentielles.
- les éléments spécifiques relevant des contentieux civil (vue, mitoyenneté, troubles du voisinage etc.) et pénal (infractions et constatations, peines etc.).
- l'organisation de la collectivité face au risque contentieux et le positionnement du service urbanisme.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Cette formation fait l'objet d'un temps à distance sous forme d'une e-communauté de stage et d'une mise à disposition de ressources spécifiques en ligne consultables avant, pendant et après la formation, accessibles depuis la plateforme numérique d'apprentissage du CNFPT.

PRÉ-REQUIS

Disposer de notions en droit public et maîtriser les fondamentaux du contentieux de l'urbanisme. Disposer d'un ordinateur muni d'une caméra/d'un casque audio/d'un micro et avec accès à internet, ainsi que d'une adresse courriel individuelle.

Ce stage appartient aux itinéraires suivants :

- IXURB Directeur.rice et cadre chargé.e.s de l'urbanisme et de l'aménagement durable
- IXURB Directeur.rice et cadre chargé.e.s de l'urbanisme et de l'aménagement durable

LE RÔLE DU CADASTRE ET DU GÉOMÈTRE

Durée **2 jours**

Niveau **Fondamentaux du métier**

CLERMONT-FERRAND
Code IEL : 03: SXGEO034
05-06/12/19

Sarah James
DELEGATION AUVERGNE
04 73 74 52 20

CLERMONT-FERRAND
Code IEL : 03: SXGEO057
30/11-01/12/20

Sarah James
DELEGATION AUVERGNE
04 73 74 52 20

Code stage : SXGEO

PUBLIC

Responsable des affaires immobilières et foncières, directeur de l'urbanisme et de l'aménagement durable, chef de projet foncier, urbanisme et aménagement, négociateur foncier et agent en charge du foncier.

OBJECTIFS

- Exploiter les documents cadastraux.
- Identifier la mission des géomètres dans la délimitation des propriétés.

CONTENU

- Notions de droit de propriété : indivision, usufruit, copropriété, servitudes, mitoyenneté...
- Présentation générale du cadastre : ses missions et sa documentation.
- La mission foncière du cadastre : le document modificatif du parcellaire, circuit d'un document d'arpentage.
- La documentation cadastrale dans les collectivités (plan cadastral, SIG, sites du cadastre et Geoportail) et la délivrance de cette documentation.
- Modifier le cadastre en faisant appel à un géomètre : l'action de bornage, la géolocalisation, la préparation du dossier.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Exposés et retour d'expériences.
- Cas pratiques.

PRÉ-REQUIS

Savoir lire un plan

Ce stage appartient aux itinéraires suivants :

- IXFON Politiques foncières et immobilières
- IXFON Politiques foncières et immobilières